



MIVILUDES

n° 5 février 2010

La lettre bimestrielle de la

Article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi."

Sommaire

Editorial

La Miviludes hors les murs

Dialogues
Réunions de travail
Conférences-Formations
Dans les médias

Dossier

Mission en Polynésie
française

Activités - Orientations

CEPO
CO
Actualité judiciaire

EDITORIAL

2009 a été une année charnière pour la vigilance et la lutte contre les dérives sectaires.

D'importantes réformes législatives sont en effet intervenues dans les domaines de la santé et de la formation professionnelle. Des instruments nouveaux ont également vu le jour, en particulier la CAIMADES (Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires), créée au sein de l'OCRVP. L'année 2010 verra sans doute ces avancées considérables produire leurs effets.

Prochainement réinstallée au 13 rue Vaneau (Paris 7ème), la Miviludes, dotée d'un nouvel outil informatique, pourra encore mieux répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des pouvoirs publics, des élus, des associations et des citoyens.

Notre pays peut se flatter, à en juger par les nombreuses visites d'autorités étrangères à la Miviludes, d'être un exemple de protection efficace contre les atteintes aux libertés premières.

Georges FENECH
Président



66, rue de Bellechasse

75007 - Paris

Tél. 01 42 75 76 08

fax : 01 42 75 77 92

Mél.

miviludes@miviludes.pm.gouv.fr

<http://www.miviludes.gouv.fr>

À noter tout particulièrement, parmi les prochains déplacements de la Miviludes : **2 mars à Bruxelles**, audition du Président Georges Fenech par la commission de la Justice de la chambre des représentants de Belgique dans le cadre de la préparation d'une loi visant à sanctionner la déstabilisation mentale et les abus d'une situation de faiblesse ; **du 22 au 26 mars à Nouméa**, à la demande du Haut-Commissaire en Nouvelle-Calédonie, pour un état des lieux de la vigilance et de la lutte contre les dérives sectaires ; **les 16 et 17 avril à Londres**, rencontres avec les autorités britanniques, visite de l'association Inform et participation au colloque de la Fecris.

DIALOGUES

La Miviludes a participé au colloque organisé à Paris le 15 Janvier 2010 par le «Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux», «autour des questions liées à la régulation des nouveaux mouvements religieux et des dérives sectaires dans l'union européenne».

Ayant pour objectif d'aider à «mieux comprendre les enjeux et les difficultés que pose la gestion administrative de tels mouvements», ce colloque ne concernait que marginalement l'activité de la Miviludes. Son intervention a cependant permis de ré-expliquer, à un public d'étudiants et

de chercheurs, la position des pouvoirs publics français dans la vigilance et la lutte contre les dérives de mouvements et pratiques pouvant porter atteinte à l'ordre public et à l'intégrité de l'individu.

Une rencontre entre le Médiateur de la République et le Président de la Miviludes, le 2 février, a conduit à dégager un certain nombre de thèmes de travail communs, notamment dans le domaine de la santé et des soins. Cette rencontre sera donc suivie de réunions de travail entre les deux instances sur ces thèmes.

RÉUNIONS DE TRAVAIL

Le 20 janvier, une réunion de travail au cabinet du ministre de l'Intérieur a définitivement entériné les nouvelles modalités de circulation de l'information entre ce ministère et la Miviludes, à la suite notamment de la restructuration des services d'information et de renseignement. La Miviludes reste ainsi toujours en mesure de remplir ses missions, dans le strict respect des règles relatives à la protection des informations.

Ce même jour, un des conseillers de la Miviludes chargé des questions relatives à l'enfance et à l'éducation participait à la première réunion du groupe de travail sur les enlèvements parentaux réuni par la Fondation pour l'Enfance. La question des dérives sectaires affectant les familles étant apparue comme très présente dans les conflits autour de l'autorité parentale, comme à l'occasion des atteintes portées à l'autonomie de la famille dans ses relations éducatives avec l'enfant, la contribution de la Miviludes à ce groupe de travail devrait être à nouveau sollicitée, notamment sur la question de l'aliénation parentale.

CONFÉRENCES-FORMATIONS

Le 18 décembre, la Secrétaire générale et deux conseillers de la Miviludes inauguraient la première formation dispensée aux officiers de la Police judiciaire de Paris : brigade criminelle, brigade des stupéfiants, districts de police judiciaire de Paris et cabinets de délégation judiciaire. Cette formation comportait une présentation de la Miviludes et une approche globale de la problématique des dérives sectaires : manipulation mentale, délits les plus fréquents, critères de la dérive, accompagnée d'illustrations concrètes. Le Directeur de la Police judiciaire de Paris, Monsieur Christian Flaesch, a personnellement ouvert cette session. À la demande de la Direction centrale de la Police judiciaire de Paris, cette formation sera reconduite tous les ans.

DANS LES MÉDIAS

Humanitaire d'urgence et dérives sectaires en Haïti

La présence des «gilets jaunes» des «ministres volontaires» de la Scientologie sur les lieux du séisme haïtien et l'arrivée spectaculaire de John Travolta débarquant de son Boeing personnel sur le tarmac de l'aéroport ont été largement commentés par les médias français et étrangers. Sollicité, le Président de la Miviludes s'est exprimé pour dénoncer les «usurpateurs de l'humanitaire» en recherche de visibilité et de

respectabilité. Il s'est également inquiété de la gêne constituée par ceux qui, sans réelle qualification, s'interposent entre les secours professionnels et les sinistrés. Seule une coordination internationale chargée de répartir les secours au niveau de l'ONU et des instances européennes pourrait faire obstacle aux détournements des dispositifs dédiés aux situations d'urgence à des fins étrangères à la notion de secours humanitaire.

MISSION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Président de la Miviludes s'est rendu en Polynésie française du 14 au 17 décembre 2009, accompagné d'un conseiller, à la demande de M. le Haut Commissaire de la République.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les représentants de l'État, le Président de la Polynésie française, M. Gaston Tong Sang, en présence des ministres de l'Éducation et de la Culture, des agents des services territoriaux, le député-maire de Papeete et des élus de l'Assemblée territoriale, la vice présidente du «Conseil économique, social et culturel», les magistrats de la Cour d'appel et des tribunaux de Polynésie, les responsables des principaux cultes - l'archevêque de Papeete et le président de l'Église protestante Ma'ohi(1)- ainsi que des personnalités de la société civile.

Un constat préoccupant a pu être établi par la présence d'au moins 20 groupements à caractère sectaire touchant environ 4000 Polynésiens.

Parmi les déplacements prévus, une visite a été organisée sur le site tahitien de l'Église du Mont Thabor, une communauté familiale et religieuse controversée d'origine taïwanaise pratiquant l'agriculture biologique, faisant l'objet de signalements de sources diverses.

Le drame du «bûcher de Faaité» survenu en 1987 était encore présent dans toutes les mémoires. Rappelons qu'à la suite des discours de membres se réclamant du Renouveau charismatique à propos d'une supposée présence démoniaque, une sorte d'hystérie collective provoquait la mort de six personnes, dont certaines brûlées, lors d'une cérémonie d'«exorcisme» pratiquée sur l'atoll de Faaité dans l'archipel des Tuamotu.

Ce drame montre combien ce territoire à forte imprégnation religieuse n'est pas à l'abri du fléau sectaire. Mais le risque de dérive ne se limite pas à la seule sphère religieuse : on a noté aussi la présence de groupes ou d'individualités, d'inspiration *New Age* ou non, pourvoyeurs de propositions de mieux-être ou de guérison via des stages ou des conférences.

Face à l'attente très forte de la population d'une meilleure protection, le Président de la Miviludes a proposé au Président de la Polynésie française de :

1 créer, en partenariat avec le Haut Commissariat qui en avait déjà formulé la proposition, une structure sur le modèle des «Conseils départementaux de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue et les dérives sectaires et les violences faites aux femmes». Cette suggestion a été retenue par le Président de la Polynésie française. La Miviludes s'est à cet égard félicitée de la mise en place par le Haut Commissaire de la République d'un groupe de travail spécifique sur la question sectaire, réuni pour la première fois le 3 juin 2009 en présence des représentants de l'État (services de renseignements de la police et de la gendarmerie) et du Parquet de Papeete

Le Président de la Miviludes s'est rendu en Polynésie française du 14 au 17 décembre 2009, accompagné d'un conseiller, à l'invitation de M. le Haut Commissaire de la République, afin de faire le point sur l'ampleur du phénomène sectaire et sur les moyens de vigilance et de lutte dont dispose le territoire.

La dernière - et l'unique - mission sur le sujet remontait à février 2001, avec le déplacement d'un membre de la MILS, structure qui a précédé la MIVILUDES.

2 mettre en place un système de signalement des enfants non scolarisés et de contrôle de l'instruction hors du milieu scolaire. Le ministre de l'Éducation a fait part de son intention de confier cette mission à un membre de son cabinet qui sera par ailleurs désigné comme référent en charge de la question des dérives sectaires

3 légiférer sur l'encadrement des professions de psychothérapeutes

4 évaluer et réglementer la pharmacopée traditionnelle polynésienne, à l'instar des mesures prises en ce sens pour la pharmacopée chinoise.

Enfin le Président de la Miviludes a appelé de ses vœux la création d'une association de victimes et de familles de victimes de dérives sectaires. D'ores et déjà, des contacts utiles ont été noués.

Cette mission fera prochainement l'objet d'un rapport plus complet consultable sur le site de la Miviludes.

(1) L'«Église protestante ma'ohi» est la dénomination récente de l'«Église évangélique de Polynésie française». Elle revendique 42% de la population et occupe une place importante dans la société, au même titre que l'Église catholique.

COMITÉ EXÉCUTIF DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL

(composé des représentants des ministères)

L'année 2010 s'est ouverte pour le CEPO le 3 février, par une présentation du rapport annuel à paraître, suivie de l'examen du bilan de l'année 2009 et des objectifs des ministères pour l'année 2010. Parmi ceux-ci on retiendra notamment le projet d'évaluation des dispositions pénales de la loi About-Picard par le ministère de la Justice. Le programme de travail du secrétariat permanent pour 2010 a été examiné de manière approfondie. Le Président a ensuite rendu compte de la visite effectuée en Polynésie au mois de décembre à la demande du Haut-Commissaire et des mesures prises à la suite de cette visite par les autorités polynésiennes et par le Haut-Commissariat. Cette première réunion de l'année 2010 a été l'occasion d'accueillir les nouveaux membres désignés par les ministères impliqués dans la vigilance et la lutte contre les dérives sectaires. L'occasion de refaire également «un tour de table» des 25 représentants de ces ministères. Ainsi au titre du ministère de l'Intérieur, la Direction générale de la police nationale, la Direction générale de la

gendarmerie nationale et le Bureau des cultes ; au titre du ministère de la Justice, la Direction des affaires criminelles, la Protection judiciaire de la jeunesse et la Direction des affaires civile ; au titre du ministère des Affaires étrangères et européennes, la Direction des affaires stratégiques et de sécurité et le Conseiller aux affaires religieuses ; le secrétariat d'État chargé de l'emploi et le Haut-commissariat chargé de la jeunesse ; au titre du ministère de la Santé, la Direction générale de la Santé et la Direction de l'hospitalisation, et de l'organisation des soins ; au titre de l'Éducation nationale, l'Inspecteur général responsable de la cellule de prévention du phénomène sectaire ; au titre du ministère de l'Agriculture, le Bureau de la formation continue; au titre du ministère du budget, la Direction générale des impôts et celle des douanes et droits indirects, et enfin au titre du ministère du Travail et des Relations sociales, la Direction générale de la cohésion sociale.

CONSEIL D'ORIENTATION

(composé de membres représentatifs de la société civile)

L'ordre du jour du CO du 10 février comportait également une présentation détaillée de la version définitive du rapport annuel 2009 à paraître. Les membres du CO ont exprimé leur satisfaction quant à ce travail, tout en formulant quelques observations techniques qui devront être prises en compte. Le programme de travail de la Mission pour 2010 a été approuvé. Les présidents d'associations ont confirmé la création d'une antenne de soutien aux victimes en Polynésie, à la suite de la visite effectuée par la Mission au mois de décembre. Cette première réunion de l'année 2010 fut également l'occasion

d'accueillir les membres venus compenser des départs de personnalités et l'occasion de rappeler la composition du Conseil d'orientation de la Miviludes : la Défenseure des enfants, un représentant du Conseil économique, social et environnemental, un représentant des préfets, un avocat général, deux députés et deux sénateurs, un avocat, un conseiller d'État, un représentant de l'Ordre des médecins, des professeurs d'université, et des représentants des associations suivantes : UNADFI, CCMM, UNAPEL, PEEP, UNAF et UNASEA.

ACTUALITÉ JUDICIAIRE

Du 25 au 27 janvier a été jugé devant le Tribunal correctionnel de Toulouse Claude David, psychologue et psychanalyste, fondateur, « guide religieux » et leader de la communauté dite des « gens de Bernard ». Des adultes et des familles avec enfants, qui faisaient en outre pour beaucoup l'objet d'un suivi analytique de sa part, dont certains depuis de très nombreuses années, vivaient ensemble dans une demeure qui était sa propriété, et sous sa direction. Son autorité se substituait même à celle des parents. Les débats, qui portaient sur des faits d'agressions sexuelles et de violences habituelles sur des mineurs, ont notamment porté sur la forte emprise qu'exerçait, selon certains témoins et victimes, le prévenu sur les membres, enfants et adultes, de la communauté. L'affaire a été mise en délibéré au 22 mars. Un autre volet de la même affaire, qui porte sur des captations financières, est toujours à l'instruction.

La Lettre bimestrielle de la Miviludes

Directeur de la publication : Georges Fenech, Président de la Miviludes

Rédacteur en chef : Amélie Cladière, Secrétaire générale de la Miviludes

ISSN : 2101-9819

Retrouvez la lettre sur le site de la Miviludes
<http://www.miviludes.gouv.fr>